



Ils s'expriment

Groupe La République en Marche et Apparentés
Abdi El Kandoussi, président du groupe

La logique des contrats financiers

La Métropole a signé avec l'État un contrat financier qui l'engage pour les années 2018, 2019 et 2020. Il fixe le montant des dépenses de fonctionnement du budget principal qui peut évoluer de 1,5 % par an à partir du montant 2017.

Il faut souligner le poids de la contrainte imposée aux collectivités locales :

1. une augmentation d'impôt (qui n'est pas à l'ordre du jour à Montpellier) n'allège pas la contrainte,
2. une dépense accompagnée d'une subvention est enregistrée dans sa totalité,
3. l'inflation est proche de 2 %.

Les conséquences de cette contrainte sont évidentes : il est absolument nécessaire de redéfinir les périmètres d'intervention.

L'État français est confronté à la même nécessité. Il s'est engagé à réaliser 100 milliards d'euros d'économies sur la période 2017-2022 et l'on attend les propositions du Comité Action Publique 2022.

Il faut rappeler avec force que la situation actuelle de notre pays est due à la politique économique, financière, fiscale et sociale des quarante dernières années et qu'elle ne se corrigera pas en un, deux ou cinq ans. Il est clair que des sacrifices devront être acceptés par tous les citoyens français à proportion de leurs facultés contributives. Faute de quoi, les partis populistes à l'extrême droite et à l'extrême gauche pourront devenir crédibles en proposant des politiques laxistes qui ont été abondamment utilisées et qui ont donné les résultats que nous connaissons aujourd'hui.

Max Levita, vice-président de la Métropole en charge des finances

Groupe de coopération métropolitaine

Transparence dans la mutualisation ?

En application du règlement, le groupe de coopération métropolitaine a demandé et obtenu la mise en place d'une mission d'information et d'évaluation du schéma de mutualisation de Montpellier Méditerranée Métropole. Pour la composition de cette mission, le président n'a pas voulu qu'elle soit représentative de l'assemblée, puisque des élus n'appartenant à aucun groupe ne peuvent y siéger ; c'est tout à fait regrettable.

Nous serons attentifs aux données relatives à la mutualisation entre la Ville de Montpellier et la Métropole en comparant notamment l'état avant le lancement du processus en 2014 et un point d'étape en 2018 sur les différents pôles mutualisés : communication, presse, protocole, ressources humaines et relations sociales ainsi que pour la direction générale.

Nous ne manquerons pas de tenir informés les habitants des 31 communes de la Métropole de Montpellier.

Cette mutualisation risque de nous entraîner dans certaines dérives, ce qui est parfois le cas pour des membres du Cabinet du président de la Métropole qui interviennent publiquement dans les débats qui agitent la Métropole de Montpellier faisant fi de leur droit de réserve. Cette situation-là est inacceptable.

*Michelle Cassar, pour le groupe de coopération métropolitaine
gcmpublic@ml.free.fr*

Anne Brissaud, Les Centristes - Nouveau Centre

Bel et heureux été à chacun d'entre vous !

Bon courage aux secouristes, pompiers, bénévoles.
#SDIS34 #SNSM